

---

**POLITIQUE**

En vigueur le : 20 juin 2012

Domaine : **PERSONNEL**

Révisée le :

---

## **TENUE VESTIMENTAIRE DU PERSONNEL DU CSC MONAVENIR**

### **ÉNONCÉ :**

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir reconnaît que la tenue vestimentaire et l'apparence professionnelle de ses employés reflètent les attitudes et les valeurs chrétiennes du Conseil ainsi que celles du système scolaire catholique. La tenue vestimentaire et l'apparence peuvent avoir un effet sur le comportement des élèves et leur engagement envers leur apprentissage.

### **BUT:**

Le Conseil exige une tenue vestimentaire visant une apparence soignée et modeste dans chacune de ses écoles et dans ses services administratifs. La tenue vestimentaire appropriée s'adresse à tous les employés lorsque ceux-ci sont en fonction.

### **À PRESCRIRE:**

Il incombe à la direction de l'éducation, ou son délégué, d'assurer l'élaboration des directives administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.